



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 mai 2013

L'an deux mille treize et le trente mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI – FABRIES – TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT – HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BERTRAND (Suppléant) - BLANC – BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – COMBET - DUVAL – FOURES (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - MAUREL – MAZARS – REYJAUD (Suppléant) - SARRAN – SUDRE (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE – VERNHES (Suppléant).

N° 2013/105

Objet : Aquaval – Tarifs Bar saison 2013

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée, pour la saison 2013, de fixer les tarifs des produits vendus au bar de la base de loisirs Aquaval, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC
<u>BOISSONS</u>		<u>GLACES</u>		<u>DIVERS</u>	
OASIS	2,00	EXTREMES 120 ml MINI	2,00	JETONS CAMPING CAR	2,00
COCA-COLA	2,00	PIRULO	2,50	LOCATION PARASOLS	1,50
PERRIER	2,00	PIRULO TROPICAL	2,00	MINI-GOLF (la partie)	1,50
ICE TEA	2,00	PIRULO COLA	2,00	BALLE PING PONG	1,00
ORANGINA	2,00	MAXIBON	2,50	CARTE POSTALE :	
EAU 150 CL	2,00	CRUNCH POPS	2,50	Tarif particulier	1,00
CAFE	1,00	KIT KAT CONE GLACE	2,00	Tarif commerce	0,70
EAU 50 CL	1,00	NESTEA PECHE	2,00	ENVELOPPE PRE-	1,00
		SMARTIES	2,00	TIMBREE (unité)	
		KIM ESQUIMAUX 60 ml	1,00	PAQUET DE 10	9,00
		PIRULO KAKTUS	1,00	ENVELOPPES PRE-	
		MEGA	2,50	TIMBREES	
<u>AUTRES SURGELES</u>		<u>SANDWICHS</u>		<u>CONFISERIE</u>	
CHRONO CROQUE	3,00	JAMBON/BEURRE	3,00	SACHETS HARIBO	1,00
PIZZA REINE	2,50	FROMAGE	3,00	MINI FRITES	1,00
TARTE 4 FROM	2,50	JAMBON/FROMAGE	3,00	MINI POLKA	1,00
CHEESE BURGER	2,50	NUTELLA	3,00	DRAGIBUS	1,00
GAUFRE	2,00	CHIPS BRET'S 30 G	0,50	SUCETTES	0,50
CREPE	2,00			M & M'S	1,00
BEIGNET	2,00				
DONUT	2,00				

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Galzin) :

- approuve, pour la saison 2013, les tarifs des produits vendus au bar de la base de loisirs Aquaval, tels que fixés dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 3 juin 2013.

Raymond GARDELLE